Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 25 mai 2018

Présents: Thierry GOUBY (maire), Odile MOLLE (adjointe), Alexis CHARLIN (adjoint), Adeline BOURSIER (adjointe), Régine COHAS, Marie Claude MASSACRIER, Danie PERRIN, Emmanuel CREMONESE, Denis BREJON
Excusés : Sandrine SEFERIAN (adjointe), Christiane HOCH, Christian PLAGNE.
Pouvoir : Christiane HOCH à Odile MOLLE
Secrétaire de séance : Denis BREJON

Début 20h00

1. Urbanisme : Présentation des dossiers en cours

Un seul permis signé depuis le dernier conseil municipal, celui de l'école Jean Côte.

E. CREMONESE demande par quelle délibération du Conseil Municipal, le Maire a-t-il été autorisé à signer la demande de permis de construire de l'école ?

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas la réponse de suite mais que celle-ci sera transmise.

La réponse est par la délibération : 2017-043-TG lors du conseil municipal du 24/11/2017 dont E. CREMONESE était le secrétaire de séance. Document joint en annexe de ce compte rendu.

2. Ecole : Organisation cantine scolaire

Monsieur le Maire indique, que l'association du Sou des Écoles, accepte que la commune prenne l'ensemble de la gestion de la cantine et la commune s'engage à maintenir la commission école composée de parents, d'enseignants et de personnel communal.
Monsieur le Maire informe de la prochaine mise en place d'un logiciel de réservation et le paiement des repas en ligne. Un professionnel de la restauration collective apparaît nécessaire. En accord avec Cécile CHAZAL, celle-ci assurera le service et la gestion administrative et aidera cette personne pour la préparation des repas.
Un recrutement va être lancé en CDD d'un an pour le moment à 20,38 h (annualisé). Le personnel du poste géré par le sou actuellement est pris en compte (voir point 3).

Une réunion d'information aux familles aura lieu le jeudi 14 juin à 20h30 à la salle des fêtes pour présenter le projet d'agrandissement de l'école et les évolutions à venir pour la cantine et le fonctionnement général de l'école.
Monsieur le Maire rappelle le passage à la semaine à 4 jours ainsi que la fin des TAP pour l'année scolaire 2018-2019

3. Personnel : Création et suppression poste adjoint technique

- Délibération

Suppression du poste de Jacqueline GAY suite à son admission à la retraite et création d'un nouveau poste au 1er septembre pour la remplacer à 22,50h par semaine (annualisé).

VOTE	POUR 10		CONTRE 0		ABST 0	

Dans l'attente Madeleine BOUCHAND la remplacera en CDD pour l'été. Puis prendra le poste au 1er Septembre.

4. MARPA (Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées) : Projet étude MARPA par Commune de Chalain d'Uzore

Monsieur le maire informe le conseil d'un projet de MARPA par la commune de Chalain d'Uzore. Il s'agit d'un établissement pour une vingtaine de personnes autonomes avec un porteur de projet et la MSA.
Pour le moment on en est à l'étude d'opportunité. Les communes sont sollicitées pour financer à hauteur de 50 000 € les frais d'études.

E.CREMONESE se dit surpris que le financement de la pré-étude soit demandé aux communes et il y a déjà beaucoup de projets aux alentours. C'est le porteur de projet qui doit prendre le risque financier.

T. GOUBY précise que précisément dans ce projet, ce seraient les communes les porteurs de projet.

O. MOLLE indique que les MARPA sont plus adaptées au milieu rural et accueillent tout le monde, alors que les structures privées sont plus sélectives

Monsieur le Maire propose qu'on poursuive le dialogue sans engagement de financement pour le moment.

5. SIF: Retrait de la commune au Syndicat SIF

Monsieur le Maire rappelle que le SIF permettait de bénéficier de prestations pour la taille et l'élagage des abords de voirie mais dans le cadre du transfert de compétences à Loire Forez Agglomération la commune n'a plus besoin d'adhérer à ce syndicat.

Délibération pour quitter le syndicat :

VOTE	POUR 10		CONTRE 0		ABST 0	

6. CNIL : Désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD)

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) la commune doit désigner un pilote pour la gouvernance des données personnelles sur la commune.
Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.
Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement, et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Monsieur le Maire propose Isabelle THEVENET (personnel communal) pour exercer cette mission étant donné que les élus sont susceptibles de changer tous les 6 ans.

VOTE	POUR 10		CONTRE 0		ABST 0	

7. Proposition de fusion avec commune de Boën sur Lignon

La commune a reçu un courrier du maire de Boën pour fusionner en une seule commune. Courrier envoyé aux 18 communes de l'ancien Pays d'Astrée, pour le moment 4 communes sont d'accord pour travailler ensemble : Boën, Ste Agathe la Bouteresse, St Etienne le Molard et Trelins.

C. PLAGNE a donné son avis par mail et le Maire le cite pour engager le débat : *« je pense très fort que c'est la voie de l'avenir pour nos communes. Aussi ne pourrait-on envisager que notre commune propose une fusion aux communes limitrophes: Marcoux, Montverdun, Chalain d'Uzore et Pralong, entité qui ne manquerait pas de sens et ferait, en terme de nombre d'habitants, jeu égal avec Boën. »*
Le Maire précise que cette remarque est intéressante et qu'on doit y réfléchir pour l'avenir.

E. CREMONESE aurait vu l'ancienne CCPA former une seule et même commune. Il note que les 4 communes partantes pour travailler ensemble sont sur l'axe de Feurs et il y a une certaine logique géographique. Il rappelle qu'il y a des financements en jeu pour ces nouvelles communes.

O. MOLLE rappelle qu'on a pu constater la lourdeur et l'individualisme dans Pays d'Astrée, cette échelle n'est peut-être pas la plus pertinente. Il faut, quoi qu'il en soit, qu'on en parle entre communes avant que sans doute on nous l'impose dans le futur.

T. Gouby indique que la question est de savoir dans quel but et pour quel projet ? Or pour l'instant on nous a seulement parlé de « *peser plus* ». Si c'est seulement pour ça, il n'y a pas d'intérêt. Il rappelle que si c'est pour mutualiser, c'est déjà en cours avec Loire Forez Agglomération.
Pour le moment on n'a pas fini de digérer la fusion avec Loire Forez, cette démarche semble donc prématurée et précipitée. En effet, on ne peut faire des fusions que jusqu'à fin 2018 parce qu'après il y aura les élections municipales en 2020 et donc le processus n'est plus possible pendant cette période. Une fusion ne se fait pas aussi rapidement, il faut du travail en amont ensemble, on n'est pas mûr pour ça.

A. CHARLIN envisagerait plutôt une fusion avec des petites communes plutôt qu'avec des grandes communes.

A. BOURSIER souhaiterait rencontrer d'autres conseils municipaux pour échanger sur cette question.

E. CREMONESE indique que la population devrait être informée pour que le conseil municipal puisse se prononcer sur cette question.

D. BREJON rappelle que l'important c'est que les habitants puissent rester proches des centres de décision afin de pouvoir peser sur les prises de décision. Quand on fusionne avec des communes plus grosses, c'est souvent au profit de la grosse commune. Il vaudrait mieux mutualiser avec des communes qui ont la même réalité rurale que Marcilly le Châtel.

Délibération :
Pour participer à la réflexion avec Boën et les communes autour.

VOTE	POUR 1		CONTRE 3		ABST 6	

8. Divers : Exposition centenaire commémoration guerre 1914-1918 du 2 et 3 juin

E. CREMONESE rappelle l'exposition à la salle des fêtes les 2 et 3 juin et le vendredi après-midi uniquement avec les scolaires.
L'équipe de Jean BROT installe et surveille l'exposition durant la journée, il faut que les élus s'occupent de surveiller la nuit.
Il indique qu'il est question d'inscrire sur le monument aux morts Barthélémy SEUX présent sur la plaque de l'église mais pas sur le monument aux morts. Après enquête et recherche auprès de sa commune de naissance il n'est pas inscrit sur le monument aux morts de sa commune de naissance non plus.

E. CREMONESE intervient pour évoquer à nouveau la sécurité dans le dossier de l'agrandissement de l'école : « Il estime que l'agencement du couloir et des classes n'est pas satisfaisant en cas d'incendie. Il informe qu'il a écrit au Capitaine Brottes des pompiers et celui-ci lui a répondu qu'il n'y a pas de problème du fait des portes coupe-feu. E. Crémonèse expose que c'est de la théorie, que les portes peuvent êtres bloquées avec des cales, que l'alarme peut ne pas fonctionner. » D. BREJON intervient en indiquant que les enseignants respectent les consignes et la commission de sécurité passe régulièrement. 3 exercices incendie obligatoires sont organisés chaque année.
E. CREMONESE dit qu'il faut supprimer les risques. Si les choses n'évoluent pas il quittera le conseil afin de ne pas cautionner une situation à risque.
Monsieur le Maire reprend le planning des interventions de M. Crémonèse et les courriers des services concernés. Il répond que les élus ne sont pas des spécialistes mais s'entourent de professionnels : architecte, bureau d'études, bureau de contrôle (Bureau Véritas). Plusieurs fois E. Crémonèse a interpellé le conseil et la commission école. A chaque fois la question a été posée notamment au bureau de contrôle. La réponse étant toujours identique : il n'y a pas de problème de sécurité. La commission de sécurité a elle aussi donné un avis favorable, en ayant pris soin de vérifier la situation au vu des questions posées par E. Crémonèse suite à sa lettre à l'attention du service prévention et du Sous Préfet.
Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Capitaine Brottes chef de F.O.S IAC42 Bureau de prévention qui confirme que le dossier est conforme aux règles de sécurité.

Monsieur le maire constate que les formulations à l'encontre du projet par E. Crémonèse sont toujours négatives. Il attend d'un élu municipal un esprit constructif et collaboratif. Le permis est validé, la commission de sécurité est favorable, il faut maintenant être raisonnable, le projet doit se poursuivre en se fiant aux professionnels et en étant responsable.

Monsieur le maire informe qu'une fête de la musique sera organisée le vendredi 22 juin à 20h30 place de l'église.

Fin à 22h.

Prochain conseil municipal le lundi 25 juin 2018 20h00

REPERTOIRE PAR DATE

N°	DATE	OBJET	PAGES
2017-035	24/11/2017	Admissions en non-valeur	
2017-036	24/11/2017	Décision modificative n°1 Budget général	
2017-037	24/11/2017	Décision modificative n°2 Budget assainissement	
2017-038	24/11/2017	Adoption schéma de mutualisation Loire Forez	
2017-039	24/11/2017	Avenant convention 2015-2017 CDG-CNRACL	
2017-040	24/11/2017	Indemnité 2017 percepteur	
2017-041	24/11/2017	Décision modificative n°1 Budget général	
2017-042	24/11/2017	Dde subvention fonds solidarité local Garenne	
2017-043	24/11/2017	Approbation Avant-Projet Définitif école	
2017-044	24/11/2017	Demande subventions projet école 2ème tranche	

SEANCE DU 24 novembre 2017

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GOUBY Thierry	Maire	
MOLLE Odile	1er Adjoint	
CHARLIN Aléxis	2ème Adjoint	
BOURSIER Adeline	3ème Adjoint	
SEFERIAN Sandrine	4ème Adjoint	
MASSACRIER Marie-Claude	Conseillère	
BREJON Denis	Conseiller	
CREMONESE Emmanuel	Conseiller	
PLAGNE Christian	Conseiller	
COHAS Régine	Conseillère	Absente
PERRIN Danie	Conseillère	Absente
HOCH Christiane	Conseillère	

2017 - 043
TG

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE DU 24 novembre 2017 :

Présents: Thierry GOUBY, Odile MOLLE, Alexis CHARLIN, Adeline BOURSIER, Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Marie-Claude MASSACRIER, Christian PLAGNE, Christiane HOCH.

Excusées : Régine COHAS (Pouvoir à D. BREJON), Danie PERRIN (pouvoir donné à O. MOLLE)

Secrétaire de séance : Emmanuel CREMONESE

Objet : Approbation Avant-Projet Définitif extension et restructuration école

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'avant-projet définitif concernant la construction d'une extension et la rénovation de l'école. Les objectifs principaux de ces travaux sont l'agrandissement de la cantine (cuisine et réfectoire), l'aménagement d'un espace couchettes, de toilettes et un espace de repos pour les classes maternelles ainsi que la création d'une septième classe.
Ce projet se compose de 2 tranches :

- Tranche 1 : extension estimée à 594 539.95 € HT (713 447.94 € TTC)
- Tranche 2 : réaménagement d'une partie de l'existant estimé à 565 160 € HT (678 192 € TTC)

Le coût du projet total est estimé à 1 159 699.95 € HT (soit 1 391 639.94 € TTC).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et délibéré, décide après un vote à bulletin secret : (10 voix pour, 1 voix contre et 1 vote blanc):

- de valider l'avant-projet définitif à 1 159 699.95 € HT (soit 1 391 639.94 € TTC),
- d'autoriser le dépôt du permis de construire,
- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- d'autoriser le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 24 novembre 2017
Le Maire
Thierry GOUBY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201345-20171124-2017-043-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2017
Publication : 22/12/2017